



**Légende**

- I - Démarches préliminaires : cahier des charges, convention
- II - Lancement du mandat : appel d'offres et adjudication (3 mois)
- III - Etude préalable, avant-projet, projet et examen préalable (18 mois)
- IV - Enquête publique : Préparation et déroulement (3 mois)
- V - Adoption par le Conseil communal : réponse aux opposants
- VI - Approbation par le Département
- - Adoption par le Conseil communal du crédit d'étude ou de réalisation
- - Adoption par le Conseil communal du plan d'affectation
- - Approbation par le Département compétent